



Avis n. 6 - 2026

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR FOURNIR LE SERVICE DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA FAÇADE DU CONSULAT D'ITALIE À METZ

1) POUVOIR ADJUDICATEUR

Consulat Général d'Italie à Metz - contabilita.metz@esteri.it - 7, Bd Clemenceau - 57000 METZ (FRANCE). Responsable de la procédure: Cristina Cireddu

2) OBJET DE LA FOURNITURE

Confier le service de nettoyage et de maintenance de la façade du Consulat d'Italie à Metz donnant sur le Bd. Georges Clémenceau.

La prestation prévoit :

- Le nettoyage de la façade extérieure du bâtiment
- Des opérations de maintenance légère visant à préserver l'état et le décorum de la façade
- L'utilisation de techniques et de produits compatibles avec un bâtiment historique

Les travaux devront impérativement être effectués dans le respect du Code de l'Urbanisme de la ville de Metz, notamment en ce qui concerne l'alignement et le décorum des bâtiments situés sur le boulevard Georges Clemenceau.

Les travaux devront être organisées de manière à ne pas entraver le bon déroulement des activités institutionnelles et du service au public du Consulat.

3) PROCÉDURE DE CHOIX DU CONTRACTANT

Attribution directe.

4) DURÉE DU MARCHÉ

Le contrat est conclu pour une **prestation ponctuelle** à effectuer à une date qui sera établie ultérieurement.

5) SUJETS ADMIS

Peuvent participer à la procédure tous les opérateurs économiques qui :

- présentent les 3 formulaires, ci-joints, dûment remplis et signés, ainsi que l'attestation URSSAF;
- présentent les habilitations professionnelles requises;

6) MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur manifestation d'intérêt via une communication en format électronique à l'adresse contabilita.metz@esteri.it, en joignant une copie du document d'identité du souscripteur.

7) CRITÈRES D'ADJUDICATION

Offre commerciale la plus avantageuse (prix le plus bas), rotation et fiabilité des fournisseurs.

8) DIVERS

Le présent appel n'est qu'une invitation à manifester intérêt et non pas une offre au public ex art. 1336 code civile italien, et n'engendre aucune obligation pour le Consulat Général d'Italie à Metz vis-à-vis des sujets intéressés.

Le Consulat Général d'Italie à Metz se réserve toute décision par rapport à la procédure, y compris celle d'en modifier les termes, les modalités et les contenus, de la suspendre ou de l'interrompre, quel que soit son état d'avancement, et sans que les intéressés puissent avancer aucune demande de réparation ou d'indemnisation auprès du Consulat Général d'Italie à Metz.

Pour toute clarification ou renseignement supplémentaire, ceux qui sont intéressés peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : contabilita.metz@esteri.it.

La Vice Consule Générale
Cristina Cireddu